



Nuisance du fait d'un locataire

Par **martiner58**, le **21/08/2015 à 16:34**

Bonjour,

J'habite en location dans une petite résidence. J'ai un chien que je ne peux promener tranquillement car un autre locataire laisse son chien en liberté. Il nous suit systématiquement, il est agressif et nous suit jusqu'à la porte de l'immeuble. J'ai signalé ce fait au bailleur, au gardien. Rien n'est fait, ce monsieur continue. Je ne sors donc plus mon chien et évite un maximum cette personne. Je suis stressée et cela m'affecte beaucoup. Que puis-je faire pour vivre en paix, sortir mon animal librement.

Par **Portalis-25**, le **21/08/2015 à 16:38**

Bonjour

un chien trouvé en situation de divagation sur des espaces privés (qu'ils soient en ville ou la campagne) peut faire l'objet d'une mise en fourrière ou d'un abattage (ceci étant également valable pour les chats). Ce genre de cas s'applique le plus souvent lorsque l'animal en question provoque des nuisances et/ou à la suite de plaintes déposées.